

NON-RESPECTS MAJEURS

Il y a non-respect majeur lorsque :

- Je fais preuve envers un adulte ou un enfant d'impolitesse grave, de défi à l'autorité, de violence physique ou verbale, d'intimidation ou de menace.
- Je commets un vol ou du vandalisme (dans ce cas mes parents pourront être mis à contribution pour réparer financièrement ma faute)

Conséquences :

Premier non-respect majeur :

- Mon premier non-respect majeur est examiné par l' élu en charge des affaires scolaires en concertation avec l'agent communal affecté aux *services* périscolaires.

Je suis mis à l'écart. Je dois écrire le ou les passages de la charte ou du règlement concernés, j'écris une lettre d'excuse et je répare s'il y a des dégâts.

A partir du deuxième non-respect majeur la commission scolaire examine les circonstances et les sanctions qui pourraient être appliquées.

- Deuxième non-respect majeur :

Je reçois un avis de *suspension du ou des services concernés d'une semaine* (hors vacances scolaires). Mes parents (ou responsables légaux) seront convoqués. Avant de *réintégrer le ou les services concernés, je dois m'engager par écrit à améliorer ma conduite.*

- Troisième non-respect majeur :

Je reçois un avis de suspension du ou des *services concernés* de 4 semaines (hors vacances scolaires). Il y aura une rencontre avec les parents pour déterminer dans quelles mesures je pourrai réintégrer le ou les *services concernés.*

- Quatrième non-respect majeur :

Je suis exclu définitivement du ou des *services* concernés.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE ET CODE DE VIE

Applicable à tous les services municipaux : Accueil périscolaire, restauration scolaire et pause méridienne.

A l'attention des enfants (et de leurs parents) :

Objectifs :

Cette charte de bonne conduite définit les règles de vie et de conduite que tous les enfants accédant aux services périscolaires doivent s'engager à respecter afin :

- de permettre à chacun de se sentir respecté
- d'offrir un meilleur climat de vie possible
- de responsabiliser l'enfant et de renforcer son autonomie

Il s'agit de principes de citoyenneté qui ne sont pas une suite d'interdictions mais plutôt un art de vivre ensemble.

Cette charte est composée de deux parties :

- 1) Première partie : rappel des règles de savoir-vivre
- 2) Deuxième partie : les conséquences en cas de *non-respect* des règles

Cette charte *s'adresse* aux **enfants** utilisateurs des *services* municipaux (Accueil périscolaire, *garderie*, restauration scolaire et accueil méridien, temps d'activités périscolaires). Nous vous rappelons que l'utilisation de ces *services* *n'est* pas obligatoire, ce sont des services périscolaires, et en cas de non-respect des règles, une exclusion du service pourra être prononcée.

Cette charte ne se substitue pas aux divers règlements intérieurs régissant le fonctionnement interne de chaque service, elle est complémentaire.

Il est demandé à chaque parent, en présence de leur enfant, de lire bien attentivement cette charte.

Le contrat d'engagement valant acceptation de la charte devra être signé **conjointement par l'enfant et ses parents (ou responsables légaux).**

Pour le respect de tous

Une vision partagée pour vivre en harmonie

Première partie : LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

I - JE RESPECTE LES PERSONNES QUI M'ENTOURENT :

En tout temps et en tous lieux :

Chacun a le droit d'être respecté et de vivre en sécurité.

- > J'utilise une attitude et un langage corrects envers toutes les personnes, enfants et adultes.
- > Je suis poli (e) avec tout le monde notamment avec le personnel et les intervenants qui s'occupent de moi (bonjour, au revoir, pardon, merci, s'il vous plaît ...).
- > Je respecte les autres en excluant les injures et paroles grossières. En retour j'ai le droit d'être respecté.
- > Je n'ai pas de gestes violents ou déplacés.
- > Je parle poliment pour donner mon opinion ou expliquer une situation.
- > J'exclus toute forme d'intimidation ou de menace.
- > Je ne lance pas de projectiles qui pourraient blesser mes camarades
- > Lors d'un conflit, je m'explique. Si j'en ai besoin, je demande l'aide d'un adulte.
- > Dans la cour, je m'amuse à des jeux permis aux endroits désignés et je respecte le jeu des autres.

II - JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT :

En tout temps et en tous lieux :

- > Je prends soin du mobilier et du matériel mis à ma disposition (tables, chaises, jeux, couverts, crayons, feutres etc....)
- > Je ne vole pas
- > Je garde mon école propre.
- > Je jette mes déchets dans les poubelles
- > Je garde les murs de l'école propres

Aux toilettes :

- > Je laisse les toilettes propres
- > Je tire la chasse d'eau
- > Je me lave les mains
- > Je ne reste pas dans les toilettes si je n'en ai pas besoin
- > Je ne gaspille pas le papier toilette
- > Je laisse mes camarades tranquilles

A la cantine :

- > Je me range dans le silence, je rentre calmement et sans pousser
- > J'écoute les consignes du personnel

- > Je ne cours pas sur la route
- > Je parle sans crier et je lève la main en cas de besoin
- > Je mange proprement sans jouer avec la nourriture
- > Je ne gaspille pas la nourriture
- > Je débarrasse si on me le demande

A l'accueil périscolaire et à la bibliothèque :

- > Je prends mon goûter dans le calme
- > Je demande poliment à me déplacer
- > Je reste calme dans mes activités
- > Je range et je laisse les lieux dans le même état qu'à mon arrivée
- > J'écoute les consignes du personnel et des intervenants

Deuxième partie : CONSEQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT

Comme je suis responsable de mes actes, j'en assume les conséquences. Lorsque ma conduite n'est pas conforme à la charte de bonne conduite/code de vie, je serai sanctionné en fonction de l'importance du non-respect.

Dans tous les cas, mes parents (ou responsables légaux) seront informés par écrit.

NON-RESPECTS MINEURS :

Il y a un non-respect mineur lorsque je ne respecte pas les règles de bonne conduite inscrites dans la charte.

Conséquence : Avis écrit à mes parents pour chacun des non-respects.

Les conséquences sont déterminées par l'adulte responsable.

S'il y a plusieurs non-respects mineurs, il pourra y avoir une rencontre avec mes parents.

En cas de non-respects mineurs réguliers, les règles des non-respects majeurs pourront être appliquées.

Les conséquences peuvent être les suivantes :

- Je reçois un simple avertissement
- Appel téléphonique à mes parents
- Je répare mes torts
- J'écris un passage de la charte ou du règlement *concerné*
- J'écris une lettre d'excuses
- Je suis mis à l'écart de l'activité
- Toute autre conséquence déterminée par l'adulte responsable